



NOUVELLES DE LA COMMUNE

Septembre 2018

Réunion du conseil municipal du 16 juillet 2018

Lors du conseil municipal a été procédé à :

- la validation d'un projet de lotissement « Rue de la carrière »,
- la validation de la participation de la Com Com au financement de la restauration d'un calvaire,
- l'approbation d'une demande de subvention DETR,
- l'achat d'un copieur numérique,
- la présentation du rapport SDEA 2017,

Le compte rendu détaillé de la réunion est consultable sur le tableau d'affichage communal.

Réunion du conseil municipal du 17 septembre 2018

Lors du conseil municipal a été procédé à :

- la présentation, projet voirie, rue du houblon (bureau d'études Carbiener),
- la validation des modifications des statuts de la Com Com,
- la validation d'un versement de subvention,
- la validation de la convention de location salle au profit de l'ASCM

Le compte rendu détaillé de la réunion est consultable sur le tableau d'affichage communal.

Etat civil

Anniversaire :

LAMIELLE Christel, 82 ans née le 07/08/1936

GRASS Lucien, 88 ans, né le 01/07/1930

Mariage :

TUGEND Marjorie et JOST Loïc le 08 septembre 2018

Naissance : -néant-

Installations classées -société EDIB-

La société EDIB a décidé d'augmenter sa capacité de tri et de transit de déchets non dangereux et pouvoir pratiquer des activités de transit de regroupement ou de tri de déchets dangereux sur son site de Hochfelden.

Le dossier d'enquête est consultable sur support papier et par voie électronique en mairie de Hochfelden, ou directement sur le site de la préfecture du Bas-Rhin

(<http://www.bas-rhin.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-prevention-des-risques-naturels-et-technologiques/ICPE-Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement/Liste-des-ICPE-soumises-a-autorisation/Communes-H>)

Une enquête publique se déroulera du 1^{er} octobre 2018 au 31 octobre 2018, le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de Hochfelden les :

- Lundi 1^{er} octobre de 10h00 à 12h00
- Jeudi 11 octobre de 15h00 à 17h00
- Lundi 15 octobre de 15h00 à 17h00
- Jeudi 25 octobre de 10h00 à 12h00
- Mercredi 31 octobre de 14h00 à 16h00 ;

Pendant la durée de l'enquête les observations et propositions pourront être consignées, en mairie de Hochfelden, sur le registre ouvert à cet effet, par voie postale (Commissaire enquêteur, Mairie de Hochfelden) ou par voie électronique à l'adresse pref-enquetes-publiques@bas-rhin.gouv.fr (objet : enquête publique EDIB à Hochfelden).

Fermeture de la mairie

En raison des congés de la secrétaire, la mairie sera fermée du 20 septembre 2018 au 03 octobre 2018 inclus. En raison de l'absence de M. le maire, en cas d'urgence, il faudra s'adresser à M. Steinmetz-Bornert Gérard 1^{er} adjoint.

L'éclairage public

L'éclairage public permet aux usagers de se déplacer en sécurité sur la chaussée et sur les trottoirs. Il participe au confort de vie des habitants, valorise l'espace urbain (visibilité, lisibilité, esthétique), contribue à l'économie du territoire, en renforçant son attractivité (patrimoine, animation de la vie nocturne, etc). Le coût du dispositif est important, il est financé par la commune dans l'intérêt commun, et, de ce fait ne saurait être détourné ou dégradé par intérêt particulier.

L'article L.2212-2 du Code général des collectivités territoriales mentionne que : « la police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publics. Elle comprend notamment : tout ce qui intéresse la sûreté et la commodité du passage dans les rues, quais, places et voies publiques, ce qui comprend le nettoyage, l'éclairage, l'enlèvement des encombrants ».

L'éclairage public est l'un des champs d'intervention du pouvoir de police du Maire.

Communauté de communes du Pays de la Zorn

Fermeture déchèterie de Bossendorf



RÉAMÉNAGEMENT DE LA DÉCHÈTERIE DE BOSSENDORF

FERMETURE DE LA DÉCHÈTERIE DE BOSSENDORF DU LUNDI AU VENDREDI

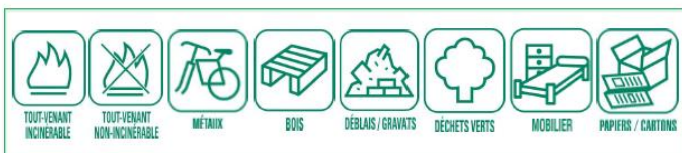
À partir du 3 septembre 2018, la déchèterie de Bossendorf sera accessible uniquement les

SAMEDIS DE 9H À 11H45 ET DE 14H À 17H45.

Pour assurer le service, la déchèterie de Mutzenhouse sera ouverte aux horaires suivants à partir du 1^{er} septembre 2018 :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Samedi
15h à 18h45	15h à 18h45	15h à 18h45	15h à 18h45	9h à 11h45 et 14h à 17h45

Durant cette période, **seuls les déchets suivants seront acceptés à Bossendorf :**



Pour toute information, contactez la Communauté de Communes du Pays de la Zorn au 03.88.91.96.58

Sécurité des traversées piétonnes en agglomération

La Ligue contre la violence routière du Haut-Rhin & du Bas-Rhin attire l'attention des maires sur l'article R 417-11 du Code de la route, interdisant le stationnement sur une distance de 5 mètres en amont d'un passage piétons, dans le sens de la circulation, en dehors des emplacements prévus à cet effet.

RAPPEL-RAPPEL-RAPPEL-RAPPEL-RAPPEL-RAPPEL

Circulation en sens interdit :

- Amende forfaitaire de 135 euros
- Retrait de 4 points sur permis de conduire
- *Suspension de 3 ans du permis de conduire*

Refus priorité à droite :

- Amende forfaitaire : 135 euros
- Amende forfaitaire majorée : 375 euros
- Retrait de 4 points sur permis de conduire
- *Suspension de 3 ans du permis de conduire*



LES ÉLUS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LA ZORN

Les membres du Bureau



Les Conseillers Communautaires



Communauté de Communes
Pays de la Zorn

CCZ - Janvier 2018

Ouverture de la mairie

Lundi	08h15	12h00
Jeudi	13h15	17h30

Permanence élus chaque 1^{er} vendredi du mois de 19h00 à 21h00.

Club-house



L'inauguration du club-house en 1997



Qui s'en souviens ???